

## 6 Société et Culture

Justice/ Au lendemain du Conseil supérieur de la Magistrature  
Le Synamag dénonce des "nominations faites en violation des lois"

Germain Nguema Ella, président du Synamag, donnant la position des magistrats.



Les portes du Palais de Justice de Libreville fermées hier, lors du point-presse du Synamag.

Prissilla MOUSSAVOU MOUITY  
Libreville/Gabon

Les membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) ont fusillé hier, au cours d'un point-presse tenu au palais de justice de Libreville, l'immixtion permanente des politiques dans les nominations et affectations des magistrats, et la violation incessante de la loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature.

« LES magistrats du Gabon déplorent les nominations de Mme Sidonie Ouwé, Nancy Engandzas et Ebang Ondo Eyi, Anouchka Mabamba Mboumba, Michel Moudouma Moumba, respectivement premier président de la Cour d'ap-

pel judiciaire, présidents de chambre à la Cour d'appel judiciaire, conseiller, chargé d'études. » Ce sont, entre autres, les dénonciations des membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), par la voix de leur président, Germain Nguema Ella, lors d'un point-presse, hier, dans la cour du palais de justice de Libreville.

En effet, les nominations du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) du 10 mai dernier ne font pas l'unanimité chez les hommes et femmes de loi. Ils estiment que ces nominations ont été faites en violation des lois et principes fondamentaux régis par la profession de magistrat. « La nomination de Mme Sidonie Ouwé aux fonctions de premier président de la Cour d'appel ju-

diciaire porte atteinte au principe sacro-saint de l'inamovibilité du juge du siège et à celui de l'intérêt du service prévu par les articles 4 et 9 du statut des magistrats. Cette nomination viole tout autant les dispositions combinées des articles 33 et 34 du même texte. Aussi, loin de remettre en cause les compétences de la nouvelle promue, son inexpérience tant de la matière que de la loi pratique demeure un handicap certain à son éligibilité à la fonction de premier président d'une Cour d'appel. La maintenir en cette qualité entraînerait une frustration généralisée de l'ensemble de la corporation. Dans la même veine, les présidents de Chambre, conseiller, chargé d'études promues lors du dernier CSM héritent de la même critique.

Nous demandons au président de la République, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature et garant de l'indépendance de la justice, de retirer purement et simplement ces décisions qui n'honorent pas cette institution», a fait savoir le président du Synamag. Par ailleurs, les hommes en toge ont également relevé au sein de leur institution, une instrumentalisation du CSM. « Nous constatons, pour le regretter, que le Conseil supérieur de la magistrature, organe de régulation judiciaire, est devenu un instrument de règlement de comptes. Toute chose qui ne garantit pas l'indépendance du juge. Dans une volonté d'organiser une justice pour satisfaire certains ego, on nous a présenté la

délocalisation de la Cour d'appel judiciaire de Libreville dans les nouveaux bâtiments des défunctes juridictions spéciales. Pendant ce temps, les juridictions administratives manquent de bâtiment depuis plusieurs années», a poursuivi M. Nguema Ella. Les nominations au cœur de la polémique laisseraient penser à une violation des lois dans un univers où est censée régner la...loi. Tout compte fait, les magistrats ont promis de reprendre le service ce matin, après avoir suspendu, hier, leurs activités.

Éducation/Point de presse du Syndicat de l'éducation nationale (Sena)  
Les enseignants tirent la sonnette d'alarme

F.B.E.M  
Libreville/Gabon

IL vaut mieux prévenir que guérir. C'est à cet adage que le bureau du Syndicat de l'éducation nationale (Sena) a souhaité coller, en organisant, mercredi dernier, un point-presse dans ses locaux de la Peyrie, à Libreville. Objectif, attirer l'attention des gouvernants quant à la résolution « des points importants concernant la vie quotidienne des enseignants et de leurs élèves. » Avant toute éventualité, a laissé entendre Fridolin Mve Messa, secrétaire général du syndicat, s'exprimant au nom des siens. Des revendications, par ailleurs, contenues dans un cahier en treize points, déposé sur la table du ministre de l'Éducation nationale, le 9 décembre 2015. Le responsable syndical a



Un aperçu du bureau directoire du Sena lors du point-presse.

poursuivi en indiquant que si depuis cette date, des efforts ont été consentis par les pouvoirs publics, les principales revendications sont restées sans résolution. Relevant, entre autres, « la construction de nouvelles salles de classe, l'équipement en tables-bancs et en matériels de laboratoire pour de

nombreux établissements scolaires du pays, l'absence des cahiers de situations-cible et les bulletins de notes du primaire, l'insécurité aggravée au sein des établissements, le paiement sans délai des arriérés de la Prime d'incitation à la fonction enseignante (Pife) 2015 et de la Prime d'incitation à la performance

(PIP) du deuxième trimestre 2015. » Ou, enfin, la nécessité d'adoption du mode de « paiement des vacances immédiatement après le service fait. » Insistant sur ce dernier point, Fridolin Mve Messa a dit y voir « une proposition concrète et réaliste », à même de contourner les nombreux cas « de manipu-

lations diverses, d'omissions, de coupes injustifiées, d'attentes insoutenables, voire humiliantes » qui riment généralement avec ces primes.

Autant de points qui, s'ils ne sont pas résolus, pourraient déboucher sur un boycott des examens de fin d'année, ont fait savoir ces enseignants. Lesquels examens pointent déjà à l'horizon. Pour rappel, les épreuves sportives du baccalauréat ont débuté lundi dernier.

Le bureau du Sena a, cependant salué, quelques minutes plus tôt, l'aboutissement d'un certain nombre d'autres revendications, à l'instar du concours interne d'entrée à l'École normale supérieure (ENS), qui a été relancé, avec l'ouverture de toutes les filières de formation. Ou encore de l'aboutissement du dossier du pré-primaire, et le recrutement direct des enseignants du secondaire.

## Ici et ailleurs

• Cancer  
L'efficacité de l'immunothérapie



Les résultats d'un essai clinique dévoilés, mercredi, ont, une nouvelle fois, confirmé le potentiel prometteur de l'immunothérapie pour prolonger la vie de patients atteints d'un mélanome avancé, une forme agressive de cancer de la peau. Illustration de l'efficacité de ce traitement, environ 40% des 655 malades traités avec cette molécule, qui dope le système immunitaire pour attaquer les cellules cancéreuses, étaient encore en vie 3 ans après le diagnostic. Ce médicament est le pembrolizumab, dont le nom commercial est le Keytruda. Il a été développé par les laboratoires américains Merck, qui ont financé cet essai clinique dont les résultats ont été présentés lors d'une téléconférence de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO).

• Cinéma  
Craig n'endossera plus le costume de James Bond

L'acteur britannique Daniel Craig, qui a incarné James Bond à quatre reprises depuis 2006, a décidé qu'il n'endosserait plus le costume de 007, selon le quotidien Daily Mail, hier. Choisi en 2005 pour succéder à Pierce Brosnan, l'acteur âgé de 48 ans aurait décliné une offre du studio MGM de 68 millions de livres (88,5 millions d'euros) pour jouer 007 dans deux nouveaux films, écrit le quotidien britannique qui cite une source anonyme.

• Viticulture  
Un premier vignoble sur un toit de New York

Une petite exploitation vinicole s'est récemment installée sur un toit de New York, la première du genre, avec l'ambition de sortir son premier cru en 2017. Grâce aux 42 jardinières urbaines installées sur le toit d'un immeuble, dans un quartier industriel du sud de Brooklyn, la jeune société viticole "Rooftop Reds" entend offrir une petite production d'environ 300 bouteilles par an.

Rassemblés par I. I.